

# Sociologie économique et économie solidaire

Jean-Louis Laville\*

## RÉSUMÉ

L'objet de cette contribution est de montrer comment certaines formes prises par celle-ci dans les pays francophones permettent une conceptualisation de l'économie de marché différente de celle postulant un marché auto-régulateur. En mettant l'accent sur la construction sociale de l'économie, les analyses mentionnées reconnaissant la dimension institutionnelle inhérente au marché et ramènent la forme marchande à une codification des relations s'inscrivant dans un ensemble économique plus large. A partir de la grille d'analyse qui souligne ainsi le caractère pluriel de l'économie il devient possible de situer les débats sur économie et citoyenneté et d'examiner les questions que pose aujourd'hui la référence à une économie solidaire.

Mots clé: Sociologie économique; Économie solidaire; Tiers secteur; Citoyenneté; Solidarité démocratique.

Il existe au niveau international un renouveau de la sociologie économique définie comme la perspective sociologique appliquée aux phénomènes économiques. Il s'agit de recherches dans lesquelles les cadres de références, les variables et les modèles explicatifs de la sociologie sont appliqués au complexe d'activités concerné par la production, la distribution, l'échange et la consommation des biens et services (SMELSER; SWEDBERG, 1994, p. 3). Cette problématique originelle de la sociologie, diluée dans les sociologies spécialisées, est réintroduite dans une multitude de travaux, ce qui autorise à partir d'une "renaissance de la sociologie économique" (LALLEMENT, 1996, p. 215-223).

---

\* Sociólogo, Pesquisador do LSCI – Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions e do Iresco – Institut de Recherche sur les Sociétés Contemporaines no CNRS – Centre National de la Recherche Scientifique; Paris, França. email: laville@iresco.fr; iresco@iresco.fr.

Ce renouveau correspond, comme l'émergence des études pionnières (GISLAIN; STEINER, 1995) au développement d'études portant sur une mutation fondamentale des rapports entre économie et société. L'internationalisation et la tertiarisation de l'économie font écho, de ce point de vue, à la révolution industrielle du siècle dernier. Les transformations contemporaines de l'économie révèlent des problèmes que l'orthodoxie néo-classique parvient mal à prendre en compte, d'où une réactualisation de la remise en cause de l'*homo oeconomicus*. Au-delà de cette constante, un phénomène inédit s'est aussi imposé: les grands systèmes explicatifs qui proposaient une conception déterministe de l'histoire à travers les notions de progrès, de modernisation ou de développement des forces productives n'ont plus la force attractive dont ils disposaient antérieurement. Cette érosion de crédibilité touche à la fois l'économie keynésienne, la sociologie fonctionnaliste dominante dans l'univers anglo-saxon et la sociologie marxiste très influente en Europe. La déstabilisation de ces approches, qui avaient fait la preuve de leur vertu heuristique dans la phase de croissance fordiste, concourt également à l'apparition de ce qui est alors désigné comme "nouvelle sociologie économique".

L'objet de cette contribution est de montrer comment certaines formes prises par celle-ci dans les pays francophones permettent une conceptualisation de l'économie de marché différente de celle postulant un marché auto-régulateur. En mettant l'accent sur la construction sociale de l'économie, les analyses mentionnées reconnaissent la dimension institutionnelle inhérente au marché et ramènent la forme marchande à une codification des relations s'inscrivant dans un ensemble économique plus large. A partir de la grille d'analyse qui souligne ainsi le caractère pluriel de l'économie il devient possible de situer les débats sur économie et citoyenneté et d'examiner les questions que pose aujourd'hui la référence à une économie solidaire.

## DU MARCHÉ AUX INSTITUTIONS DE MARCHÉ

L'école de la régulation, contrairement à d'autres analyses d'inspiration marxiste, ne réduit pas les rapports de travail à des rapports d'exploitation. Elle considère que les rapports de travail sont régis par des formes structurelles, telles que les institutions, qui résultent de compromis passés entre acteurs sociaux. La notion de mode de régulation, à laquelle il est fait appel pour expliquer les périodes de relative stabilité et l'irruption de crises, désigne un ensemble cohérent de mise en forme de divers rapports sociaux, de dispositifs institutionnels, de techniques et organisations productives assurant une régularité de la croissance économique et une stabilité des fonctionnements sociaux. Dans cette perspective, les cadres sociaux généraux con-

ditionnent les activités économiques et les grandes crises sont non seulement économiques mais aussi politiques et culturelles (BOYER, 1995; LIPIETZ, 1984 e 1989). Grâce à un ensemble hiérarchisé de notions intermédiaires, la perspective des régulationnistes permet de dépasser la notion trop globalisante de mode de production et de rendre compte autant de la diversité géographique des capitalismes que de la variabilité temporelle de la configuration des formes sociales. Elle a ainsi produite une périodisation plus précise que celles proposées jusqu'ici, en mettant en évidence la spécificité maintenant bien établie de la croissance d'après-guerre, caractérisée par le compromis social dit "fordiste" construit autour de l'institutionnalisation du rapport salarial, dans lequel l'augmentation du pouvoir d'achat a pour contrepartie le renoncement à tout contrôle ouvrier sur l'organisation du travail (AGLIETTA; BRENDER, 1984; AGLIETTA, 1976; CORIAT, 1979). Elle a également laissé entrevoir la nécessité d'un nouveau contrat social pour sortir de la période de mutations et d'instabilité qui a succédé à l'expansion.

En outre, l'approche de la régulation peut être interprétée en termes sociologiques à partir de la théorie des mouvements sociaux: les luttes entre acteurs sociaux débouchent sur des compromis institutionnalisés dont les caractéristiques influent sur le champ des possibles en matière de formes concrètes de coordination au sein des organisations. Deux dimensions de l'analyse peuvent donc être articulées. La dimension institutionnelle correspond aux règles autour desquelles les acteurs sociaux ont trouvé des compromis explicites permettant de stabiliser leurs relations; les règles sont alors définies comme toute régularité qui fournit un repère pour l'action en dépassant les limites des groupes primaires dans lesquels les personnes se côtoient quotidiennement (règles de droit opposables à tous et relevant du législateur, règlements relevant de l'appareil d'État, expression de la collectivité, accords conventionnels opposables aux signataires, accords régissant les rapports entre acteurs locaux). Autrement dit, la dimension institutionnelle rend compte des "règles du jeu" légitimant les mécanismes de formation des décisions. La prise en compte de celle-ci amène par exemple à distinguer l'action publique et l'entreprise privée parce que la genèse du registre de la légitimation propre au service public "implique directement une relation de type politique" (ROUBAN, 1991) qui lui est spécifique. Cette dimension institutionnelle est donc à distinguer de la dimension organisationnelle qui correspond aux modes de division et de coordination régissant la production et le travail dans toute entité économique ayant pour objet de produire et de distribuer des biens ou des services.

Le cadre théorique proposé (BÉLANGER; LÉVESQUE, 1991) permet de dépasser la focalisation sur le rapport salarial et le monde industriel, mais également de mettre en lumière une nouvelle forme institutionnelle, le rapport de consommation et l'importance des services (DU TERTRE, 1995). Il devient alors possible de rendre

compte de l'État-providence autrement que comme une simple extension du rapport salarial et d'identifier le providentialisme comme un rapport de consommation dans lequel les normes auxquelles les usagers doivent se conformer sont définies de façon centralisée en échange d'un accès universel. Si le fordisme est le produit d'un type de compromis en vertu duquel les travailleurs reçoivent une partie des gains de productivité en échange de leur exclusion de l'organisation du travail, de même le providentialisme résulte d'un compromis dans les services où les usagers obtiennent une égalité d'accès mais s'en remettent à une administration de type bureaucratique pour la définition des besoins. Conformément au projet régulationniste, la dimension des rapports sociaux reste au centre de l'analyse. C'est à ce niveau que s'affrontent les groupes ou les mouvements sociaux autour des enjeux du pouvoir, de la détermination des orientations normatives, du contrôle des ressources (TOURAINÉ, 1973) et à l'intérieur des types d'autorité déterminés par un modèle culturel dominant se déploient des formes d'organisation. Toutefois, les dimensions institutionnelle et organisationnelle sont inscrites dans un processus de dépendance mutuelle puisque chaque dimension possède sa propre autonomie, ses acteurs, sa culture et ses enjeux (BÉLANGER; LÉVESQUE, 1992). Autrement dit, la hiérarchie des dimensions peut se renverser lorsque émergent de nouvelles formes de coordination dont la dynamique conduit à la contestation et la transformation des formes institutionnelles. Éventuellement, dans la mesure où elles débouchent sur de nouvelles interprétations des conflits ou de formulations des enjeux, elles peuvent mener à une nouvelle configuration de la société.

Parmi les recherches sociologiques qui s'intéressent aux formes institutionnelles et aux rapports sociaux figurent aussi les travaux menés autour de la notion d'"analyse sociétale", abordant les systèmes socio-économiques nationaux comme espaces d'éducation et de qualification induisant des formes d'organisation (MAURICE; SEL-LIER; SILVESTRE, 1982; GAZIER; MARSDEN; SILVESTRE, 1998) des entreprises et des marchés du travail. Dans leur sillage, des recherches, conjuguant comparaison internationale et mise en perspective historique, se sont attachées à saisir l'évolution du marché du travail. Certaines avancent une lecture plus culturelle de l'effet sociétal (D'IRIBARNE, 1990), d'autres participent d'une déconstruction des catégories relatives à l'emploi (population active, chômage) en montrant qu'elles "se constituent socialement, c'est-à-dire en fonction de normes et de règles sociales" (MARUANI; REYNAUD, 1993, p. 3). L'interrogation se déplace du travail vers l'emploi pour fonder une sociologie de l'emploi, c'est-à-dire des modalités d'accès et de retrait du marché du travail et des statuts sociaux qui en découlent (LALLEMENT, 1994; ROSE, 1998).

Il convient, par ailleurs, de mentionner les recherches qui posent la question de la régulation socio-économique à partir de l'entreprise non pas en se contentant de

mentionner le poids des contingences sur celle-ci mais en la considérant comme un fait social. Pour les sociologues qui promeuvent l'idée d'une sociologie de l'entreprise (ALTER, 1996; FRANCFORT; OSTY; SAINSAULIEU; UHALDE, 1996; THUDEROZ, 1997; SEGRESTIN, 1996; PIOTET, 1998), la dimension institutionnelle propre à l'entreprise tient à ce qu'elle n'est pas seulement le lieu de conflits sociaux, elle influe parallèlement sur les représentations et les structures sociales. L'importance de l'entreprise en tant qu'institution est paradoxalement accentuée par la raréfaction de l'emploi: "Le rapport au temps demeurant plus que jamais marqué par l'emploi en tant que gage d'insertion sociale, le travail continue d'occuper une place centrale dans le système valoriel des sociétés qui n'ont pourtant jamais connu, depuis le dix-neuvième siècle, un si faible volume d'heures ouvrées" (LALLEMENT, 1996, p. 135).

## DE L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ À L'ÉCONOMIE PLURIELLE

Ce constat débouche sur une question majeure quant aux rapports entre économie et société: doit-on se résoudre à ce que l'entreprise devienne une institution sociale totale parce qu'elle détiendrait le monopole de la création d'emplois et, de ce fait, constituerait le passage obligé pour que les adultes accèdent à une identité reconnue? C'est cette position que défendent, au moins implicitement, tous ceux qui identifient le travail au seul travail marchand et qui concentrent leur réflexion sur l'adaptation des formes de la redistribution afin que celles-ci n'obèrent pas la compétitivité de l'économie de marché (*Le Débat*, dossier "Repenser la lutte contre le chômage", 1996: CAILLÉ; LAVILLE, p. 80-89, 111-118; CASTEL; GREAU, p. 98-105; OLIVENNES, p. 106-110).

Considérer ainsi le marché comme le seul levier de création de richesses et d'emplois revient à naturaliser ou "absolutiser" (BARBER, 1995, p. 387-413) le marché en plaçant la redistribution sous sa dépendance. L'originalité de plusieurs composantes de la sociologie économique francophone contemporaine consiste justement à remettre en cause cette conception selon laquelle le marché surplombe la société et lui impose sa loi. Une acception plus large de l'encastrement des activités économiques est alors avancée, en s'appuyant sur l'apport de POLANYI (1983).

Au sein de la démocratie moderne, comme dans les sociétés traditionnelles mais selon des articulations qui lui sont propres, plusieurs principes économiques peuvent être distingués.

Trois principes économiques de base peuvent être distingués:

- Le principe du marché permet une rencontre entre offre et demande de biens et services aux fins d'échanges à travers la fixation de prix. La relation entre

offreur et demandeur s'établit sur une base contractuelle à partir d'un calcul d'intérêt.

- La redistribution est le principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartir, ce qui suppose une procédure définissant les règles des prélèvements et de leur affectation. De fait s'établit ainsi une relation dans la durée entre l'autorité centrale qui impose une obligation et les agents qui y sont soumis. La redistribution peut être privée quand elle émane d'une institution privée, c'est-à-dire d'une personne morale dont les dirigeants ont le pouvoir de prélever un pourcentage des surplus dégagés à des fins de mécénat ou de donation, par exemple par l'intermédiaire de fondations privées. Mais la redistribution est surtout publique: c'est autour de l'État social que s'est agencée une forme moderne de redistribution alimentée par des prélèvements obligatoires et par laquelle sont versées des allocations attestant de droits sociaux.
- La réciprocité correspond, comme il a déjà été mentionné ci-dessus, à la relation établie entre des groupes ou personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes. Ce principe ne peut être oublié dans les relations économiques puisqu'il est à la base de l'entreprise sociale comme on l'a vu. De la même façon qu'elle peut être un facteur de production, la réciprocité peut aussi déterminer des formes de circulation de biens à travers le cycle de la réciprocité. La réciprocité constitue un principe d'action économique original fondé sur le don comme fait social élémentaire, appelant un contre-don qui prend la forme paradoxale d'une obligation à travers laquelle le groupe ou la personne qui a reçu le don exerce sa liberté. En effet le donataire est incité à rendre mais il n'est pas soumis pour ce faire à une contrainte extérieure, la décision lui appartient. Le don n'est par conséquent pas synonyme d'altruisme et de gratuité, il est un mixte complexe de désintéressement et d'intérêt. Par contre, le cycle de la réciprocité s'oppose à l'échange marchand parce qu'il est indissociable des rapports humains qui mettent en jeu des désirs de reconnaissance et de pouvoir et il se distingue de l'échange redistributif parce qu'il n'est pas imposé par un pouvoir central. Une forme particulière de la réciprocité est celle qui s'exerce au sein de la cellule de base qu'est la famille, dénommée par Polanyi administration domestique.

A partir de ces trois principes de base, les combinaisons sont historiquement variables et l'économie contemporaine peut être décomposée en trois pôles:

- L'économie marchande correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement au marché. Il ne s'agit aucunement de prétendre que l'économie marchande est l'émanation du seul mar-

ché. L'économie marchande n'est pas uniquement organisée autour du marché et elle admet de nombreuses contributions non marchandes, ne serait-ce que les aides et subventions versées aux entreprises. Ceci dit, la combinaison réalisée en son sein se singularise par la priorité accordée au marché et par la subordination des apports non marchands et non monétaires à celui-ci.

- L'économie non marchande correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement à la redistribution organisée sous la tutelle de l'État-social. La redistribution s'y exerce largement par le biais du service public dont les règles sont édictées par une autorité publique soumise au contrôle démocratique (STROBEL, in GREMION, 1995).
- L'économie non monétaire correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement à la réciprocité et à l'administration domestique. Certes, un certain nombre de relations réciprocaires empruntent des formes monétarisées mais c'est bien au sein de l'économie non monétaire que se trouvent mis en œuvre les principaux apports réciprocaires par l'autoproduction et l'économie domestique.

Cette acception large de l'économie a pour conséquence, entre autres de rendre "visibles" les dimensions non monétaires de l'économie. L'économie domestique continue à modeler en partie les autres pans de l'économie et les recherches sur les rapports sociaux de sexe<sup>1</sup> montrent combien les inégalités dans les familles sont indissociables des modes de fonctionnement des États-providence (LEWIS, 1992) et se répercutent dans les différences entre les sexes au sein du salariat (O'CONNOR, 1996). Au-delà de cette économie qui délimite la sphère privée se constituent par ailleurs des formes d'économie non monétaire qui s'arriment dans l'espace public: CERZUELLE (1997) pour l'autoproduction, HÉBER-SUFFRIN (1998) pour les réseaux d'échanges de savoir ou SERVET (1999) pour les systèmes d'échange local dessinent les contours de ces tentatives de reconquête d'espaces d'autonomie collective.

Trouvant un écho dans ces explorations, la démarche du Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (Mauss)<sup>2</sup> a pour ambition de s'opposer à un utilitarisme généralisé qui expliquerait l'ensemble des actions humaines par la recherche d'un intérêt individuel. Sans tomber dans l'excès inverse qui privilégierait la gratuité, le Mauss s'efforce de penser "une certaine originalité de l'obligation de donner, recevoir et rendre" (CAILLÉ, 1993, p. 4) qui n'est pas réservée aux sociétés archaïques et s'étend aux sociétés contemporaines. Il importe d'éviter à la fois une occulta-

<sup>1</sup> En France, voir les publications du groupement de recherche Marché du travail et Genre (Mage), Iresco, 59-61 rue Pouchet, 75017 Paris.

<sup>2</sup> Présentée en particulier dans les numéros de la *Revue du Mauss* semestrielle. Le Mauss, 3 avenue du Maine, 75015 Paris.

tion de la force de la réciprocité dans la socialité primaire et une mythification de ce principe qui aboutirait à prôner une hypothétique économie du don, illusoire alternative au marché.

Chaque pôle de l'économie est donc organisé autour de la prédominance d'un principe (EME, in GUIENNE, 1998, p. 219) et l'économie contemporaine manifeste une hiérarchisation entre ces pôles, l'économie marchande étant première, l'économie non marchande supplétive et l'économie non monétaire résiduelle dans les représentations dominantes. Mais quelles que soient les disparités entre ces différents pôles, l'économie ainsi abordée est une économie plurielle (ROUSTANG; LAVILLE; EME; MOTHÉ; PERRET, 1997; AZNAR; CAILLÉ; LAVILLE; ROBIN; SUE, 1997).

En somme, la reconnaissance d'une économie à trois pôles ne suppose aucune sous-estimation du rôle de l'économie de marché et n'établit entre ces économies aucune fausse symétrie. L'économie de marché a partie liée avec le mouvement d'émancipation individuelle et de progrès du niveau de vie; elle présente une force d'attraction par la simplicité des modes de régulation qui la caractérise, ce qui lui a permis de conquérir une place de plus en plus prépondérante. Ceci dit les deux autres pôles, secondaires ou supplétifs dans l'organisation sociale que nous connaissons, doivent être intégrés à la réflexion pour analyser la société et ses modes de régulation. Les relations entre économie et société peuvent alors être abordées dans une perspective d'économie plurielle, autrement dit d'une économie dont le marché est l'une des composantes qui tout en étant majeure n'est en rien unique. C'est cette problématique d'économie plurielle<sup>3</sup> qui rassemble de nombreux chercheurs francophones. Elle vise à défricher d'autres voies de réflexion que celles émanant du face-à-face entre les partisans d'un inéluctable ajustement à la nouvelle donne libérale et les dénonciateurs des effets de domination engendrés par cet ordre économique mondial.

## ÉCONOMIE ET CITOYENNETÉ: ÉLÉMENTS SUR L'EXPÉRIENCE EUROPÉENNE

En Europe, la reconnaissance des droits de l'homme et du citoyen a engendré une thématisation du "vivre-ensemble" propre à la démocratie moderne qui a pris des formes différentes suivant les contextes nationaux. Si l'on se réfère aux principes économiques énoncés ci-dessus, c'est bien la question de la comptabilité entre poli-

<sup>3</sup> Cf. l'Appel européen pour une économie et une citoyenneté plurielle (Aecep), 21 bd de Grenelle, 75015 Paris et l'ouvrage réalisé dans le cadre de ce regroupement. G. Aznar, A. Caillé, J. L. Laville, J. Robin, R. Sue, *op. cit.*, 1997; cf. aussi OECD, *Reconciling economy and society. Toward a plural Economy*, Paris, 1996.

tique et économie qui a été posée dès que l'hypothèse libérale d'un équilibre entre l'offre et la demande de travail a été confrontée à la question sociale.

Au Royaume-Uni, au dix-neuvième siècle, l'idée d'organisme caritatif a ainsi été liée à la discussion sur la citoyenneté, la charité étant un principe social, une composante nécessaire à la société démocratique contribuant à sa régulation par le but moral, l'engagement volontaire altruiste. Les gouvernements victoriens avaient pour objectif de "fournir un cadre de règles et de directives conçues pour permettre à la société de s'autogérer dans une large mesure" d'où une forte autonomie pour les associations et leurs activités de bienfaisance qui n'étaient pas financées par l'État, en même temps qu'une coopération avec l'administration chargée de la loi sur les pauvres. D'ailleurs, une grande partie des prestations sociales publiques étaient financées et gérées localement, la limitation du gouvernement central générant un ensemble "d'institutions intermédiaires" développées entre l'État et le citoyen qui faisaient "partie intégrante du tissu de l'État" (LEWIS, 1997, p. 169).

En France,<sup>4</sup> par contre, la réalité a été marquée par un égalitarisme républicain symbolisé par l'appel à la notion polysémique de la solidarité. Juste après la Révolution, toute coalition d'intérêts avait été interdite et les corps intermédiaires dénoncés au motif qu'ils risquaient d'interférer dans la relation entre le citoyen et l'État. Mais après que l'espoir selon lequel l'instauration de la liberté civile pouvait suffire à générer une tendance vers l'égalisation des conditions ait été déçu, c'est au nom de la solidarité que foisonnent les associations ouvrières entre 1830 et 1848. C'est l'affirmation du principe de solidarité qui progressivement permettra de surmonter l'alternative entre libéralisme et étatisme. Deux conceptions de la solidarité vont s'affirmer au dix-neuvième siècle: celle de la solidarité comme lien social démocratique de Pierre Leroux et celle de la solidarité comme dette sociale des solidaristes.

C'est avec le souci de penser le lien social moderne au-delà du libéralisme que Pierre Leroux élabore la notion de solidarité: "La nature n'a pas créé un seul être pour lui-même... elle les a créés les uns pour les autres, et a mis entre eux une solidarité réciproque" (LEROUX, 1841, p. 169, cité par LE BRAS CHOPARD, 1992, p. 58). Leroux souhaite substituer au christianisme une religion de l'humanité car "ce qu'il faut entendre aujourd'hui par charité, c'est la solidarité mutuelle entre les hommes" (Ibid., p. 378). En dépit des accents datés de cette théologie politique, il importe d'en retenir la forte critique tant de la charité que des théories du contrat social ou d'une vision organiciste de la société. Pour échapper à un individualisme concurrentiel comme à un étatisme autoritaire, Leroux insiste sur l'établissement entre l'État et la société d'une communication qui suppose des groupes intermédiaires, l'ame-

<sup>4</sup> La présentation de l'expérience française qui suit est tirée de L. Fraisse, J. L. Laville, *Insertion et welfare en France: perspective historique et idéologique*, Paris, Crida-LSCI, 1998.

nant à préconiser que des corporations assument un rôle d'institution publique. Leroux table sur des réseaux de solidarité passant par l'atelier, ainsi que sur des associations ou la presse pour entretenir l'esprit public indispensable à la démocratie. Sa pensée entre en résonance avec les mouvements de l'époque. Elle fait écho à un associationnisme ouvrier dans lequel elle intervient puisqu'il s'engage justement dans la recherche d'une économie qui pourrait être solidaire: l'organisation du travail qui reste à trouver pourrait fournir l'opportunité de mettre sur pied des entités productives qui inscrivent la solidarité au coeur de l'économie. Ce projet d'une économie solidaire ou fraternelle est symbolisé par le moment 1848 où il atteint son apogée avant de connaître le reflux.

Après le traumatisme de 1848 où la répression sanctionne la prise de parole ouvrière, c'est à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle que la notion de solidarité apparaît comme le moyen pour les républicains de mettre en place une troisième voie entre libéralisme et socialisme qui réconcilie les droits individuels et la responsabilité de l'État. Défendue par des hommes politiques, juristes ou sociologues qui se réclament du solidarisme (Célestin Bouglé, Léon Bourgeois, Léon Duguit, Emile Durkheim...), la notion de solidarité prend alors un sens nouveau. Plus que de commune participation à l'humanité, comme chez Leroux, les solidaristes parlent de dette sociale à l'égard des générations passées dont les hommes sont redevables vis-à-vis des générations suivantes; ce qui implique un quasi-contrat, "forme juridique de la double dette sociale correspondant au devoir de solidarité envers nos semblables et envers nos descendants" (DUBOIS, 1985, p.58).

Comme l'indique Léon Bourgeois, "le devoir social n'est pas une pure obligation de conscience, c'est une obligation fondée en droit, à l'exécution de laquelle on ne peut se dérober sans une violation d'une règle précise de justice", et l'État peut imposer cette règle "au besoin par la force" afin d'assurer "ainsi à chacun sa part légitime dans le travail et les produits" (BOURGEOIS, 1992, p. 22-23). La recherche d'équilibre entre liberté et égalité se construit par dissociation et complémentarité entre l'économique et le social qui trouve sa formulation dans "l'idée de service public arrimée à la notion de solidarité". L'État, expression de la volonté générale, devient dépositaire de l'intérêt général qu'il peut mettre en oeuvre grâce à l'action de l'administration. L'administration, qui tient sa légitimité de la représentation politique comme l'entreprise tient sa légitimité du capital, ne peut voir en l'utilisateur qu'un assujéti à qui des prestations sont servies dans un mouvement descendant, de l'État vers les administrés, qui seul garantit le respect de l'intérêt général. La légitimité de l'intervention de l'État est bornée par la solidarité sociale mais elle renforce "sa puissance tutélaire" et "son rôle central de mise en forme de la société" (LAFORE, in: CHAUVIÈRE; GODBOUT, 1992, p. 261-263). "L'État n'est plus seulement puissance souveraine, pouvoir de contraindre"; il devient "assurance mutuelle et le

rapport social se moule sur la mutualité” (EWALD, 1986, p. 344). Basée sur le droit, l'intervention de l'État à destination des citoyens-salariés assujettis s'impose comme adaptation pragmatique des théorisations de la cohésion sociale soucieuses d'éviter le double écueil de “l'individualisme” et du “collectivisme”. L'État élabore un mode spécifique d'organisation, le social, qui rend praticable l'extension de l'économie marchande en la conciliant avec la citoyenneté des travailleurs. En particulier les salariés de l'entreprise sont de la sorte défendus par l'intervention étatique “avec la technique du droit social comme modalité de cette intervention” et “avec la formule de la négociation comme capable de résoudre dans la société le système des attentes et des craintes entre groupes et individus” (DONZELOT, 1984, p. 72). Dans une société où l'économie marchande a acquis une fonction primordiale dans la régulation sociale, le travail salarié articule en son sein la relation entre l'économie et le social. Le travail est le lieu d'un paradoxe qui lui confère sa place essentielle dans la modernité, il manifeste à travers le rapport salarial l'exploitation du travailleur dans sa dépendance au capital mais en même temps grâce aux droits sociaux qui lui sont liés, il affirme l'appartenance de ce même travailleur à la communauté politique.

Étant donné la place conférée à l'économie marchande, les fractures introduites par celle-ci doivent être corrigées par l'intervention réparatrice d'un État protecteur, d'où la conception d'un droit social composé d'un droit de travail dans l'entreprise et une protection sociale destinée à prémunir contre les principaux risques. La question sociale débouche sur la séparation de l'économie, dans son acceptation d'économie marchande, et le social, mode juridique de protection de la société qui s'élabore à partir du travail dans les deux registres liés du droit du travail et de la protection sociale. Le solidarisme va donc jeter les bases philosophiques du droit social et permettre de légitimer les premières assurances sociales obligatoires de la première partie du XX<sup>ème</sup> siècle. Dans ce cadre, une intervention publique n'apparaît plus comme une menace pour l'économie de marché, mais comme un complément, voire un soutien à son expansion.

C'est après la seconde guerre mondiale, sous la nécessité d'étayer les consensus nationaux, que cette synergie entre État et marché prendra toute son importance. L'État se donne alors pour tâche de favoriser le développement économique à travers de nouveaux outils de connaissance et d'intervention: ce sont les nationalisations, la création du Commissariat au Plan et la Délégation à l'aménagement du territoire, l'adoption d'un système rénové de comptabilité nationale et de méthodes de prévision économique. Parallèlement, l'État-providence prolonge les formes précédentes d'État social avec la sécurité sociale et la généralisation des systèmes de protection sociale.

Par ces nouveaux rôles, l'État encadre et soutient le marché autant qu'il en corrige les inégalités. La synergie entre État et marché se manifeste en particulier par

la diffusion du statut salarial, grâce à un flux régulier de créations d'emplois et grâce à des gains de productivité élevés permettant des négociations salariales périodiques. Le statut salarial réalise un couplage inédit entre travail et protections: le salarié participe à un collectif détenteur de droits et l'échange monétaire entre l'employeur et le travailleur est régulée par des normes émanant d'une négociation collective et des règles édictées par la représentation nationale. La citoyenneté passe par l'emploi, les femmes y trouvent une reconnaissance sociale et le mouvement d'exode rural puis d'immigration traduit l'attraction de la ville et de ses industries.

#### LA PERSPECTIVE CONTEMPORAINE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Mais le ralentissement de la croissance et la montée d'un chômage de masse depuis plus de vingt ans se traduisent par une déstabilisation progressive de cette société salariale. La synergie entre État et marché ne permet plus à elle seule de préserver des rapports économiques et sociaux majoritairement consensuels. L'essoufflement des compromis fondés sur la complémentarité des principes du marché et de la redistribution appelle une réflexion renouvelée dont témoigne l'actualité des investigations sur le tiers secteur. Sur ce sujet, une conception domine le débat international, celle des économistes anglo-saxons<sup>5</sup> dans laquelle le tiers secteur s'explique par les échecs du marché et de l'État. Elle considère l'État, le marché et le tiers secteur comme des entités distinctes et a tendance à "les placer dans des compartiments séparés" (LEWIS, 1997, p. 166). Au contraire, dans la recherche européenne, l'accent est mis "sur le caractère fondamentalement ouvert, pluraliste et intermédiaire du tiers secteur", ce qui revient à rejeter la notion de secteur au cas où elle laisserait "entendre qu'il existe une nette ligne de démarcation entre, d'une part les territoires du marché, de la sphère politique ou du domaine communautaire et, d'autre part, le tiers secteur" (EVERS, 1997, p. 54-55). Cette conception analyse le tiers secteur en intégrant "la très grande variété de facteurs" le constituant et l'influençant. Ce cadre analytique sert de référence pour divers auteurs (EME, 1991; LAVILLE, 1994; KRAMER, 1993; PESTOFF, 1997; PESTOFF, 1992). Malgré des nuances, ils convergent pour mettre l'accent sur le pluralisme de la protection sociale et de l'économie tout autant que la qualité des facteurs pouvant infléchir le contenu du tiers secteur.

---

<sup>5</sup> C'est l'approche promue par le projet de recherche international de John Hopkins University, Baltimore.

Plus que d'un tiers secteur, il s'agit alors d'une économie qui redécouvre le potentiel organisateur de la référence à la solidarité. Toutefois la polysémie de l'usage contemporain du terme de solidarité rend ambiguë cette perspective d'économie solidaire.

### **La solidarité philanthropique**

En effet "la discréditation rituelle de la charité oblige les acteurs sociaux à recourir au seul vocable de solidarité, quitte à l'investir de connotations dérivées de son autre, la charité" (VINCENT, 1997). Une conception de la solidarité "fortement marquée au coin de préoccupations libérales" (Ibid.) s'affirme donc. Focalisée sur la «question de l'urgence» et la présentation de la paix sociale, elle se donne pour objet le soulagement des pauvres et leur moralisation par la mise en oeuvre d'actions philanthropiques palliatives. Elle est de ce fait fondée sur l'appel à la responsabilité personnelle. Par leur engagement les individus, personnes physiques, et les entreprises, personnes morales sont en mesure de contribuer à la cohésion sociale en organisant l'aide aux membres les plus défavorisés de la société. Ce sont des relations sociales dissymétriques qui sont entérinées entre les personnes qui s'engagent sur ce mode et les bénéficiaires de leur sollicitude. Dans cette version, la solidarité ressort d'une disposition morale qui incite à s'engager volontairement pour la défense des plus démunis. Ce sont les convictions et les valeurs privées qui sont à mobiliser pour corriger les inégalités sociales.

### **La solidarité démocratique**

A cette version "bienveillante" s'oppose une version de la solidarité propre à la modernité démocratique résultant d'actions collectives supposant une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent. La solidarité est selon cette version définie dans le prolongement des deux conceptions qui ont marqué l'histoire française, la conception réciprocaire de Leroux d'une part, la conception redistributive de Durkheim et des solidaristes d'autre part.

Ces deux courants porteurs du concept de solidarité ont opéré une rupture par rapport à l'imaginaire libéral. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la solidarité est liée à l'émergence de la sociologie comme proposition d'un paradigme alternatif à l'individualisme contractualiste. Certes, le succès de l'État social a débouché sur l'oubli de la matrice de l'entraide mutuelle qui l'avait en partie engendré mais les limites d'une action seulement étatique sont devenues patentes, comme en attestent les débats sur l'insertion. Dans ces conditions, les deux sources de la solidarité démocratique peuvent être prises en considération pour faire face aux défis du pré-

sent. C'est en tout cas à la réunion de ces deux pensées de la solidarité pour concevoir des dispositifs de protection appropriés à la situation présente qu'invite la perspective d'un "tiers secteur d'économie solidaire" (LIPIETZ, 1998).

La complémentarité entre ces deux formes de solidarité peut venir de ce que la solidarité horizontale, plus réciprocaire, qui a préparé la solidarité redistributive (CASTEL, 1995, p. 290-291) ne présuppose pas une économie de marché. Elle peut être un facteur de production et donc participer de la création de richesses. C'est du moins vers ce constat que convergent plusieurs approches: elles montrent que dans l'action économique sont mobilisées des ressources complémentaires aux ressources financières (capital financier) et humaines (capital humain) qui peuvent être regroupées sous le concept de capital social. C'est-à-dire "les caractéristiques des organisations sociales telles les réseaux, les normes et la confiance qui facilitent la coordination et la coopération en vue du bénéfice mutuel" (PUTNAM, 1993). A ce titre, le capital social formé à partir des relations de solidarité est déterminant pour l'économie. C'est un facteur de production primordial qui contribue à améliorer les résultats de la combinaison productive (RAZETO, 1988). L'économie solidaire, conçue comme une forme de démocratisation de l'économie et non comme résurgence de la philanthropie, peut donc contribuer à favoriser l'intégration socio-économique par sa capacité à articuler les dimensions réciprocaire et redistributive de la solidarité.

Dans cette problématisation, l'hypothèse qui peut être formulée est celle de l'inscription de l'économie solidaire dans l'espace public au sein des sociétés civiles (EVERS, 1995). De plus, le tiers secteur n'est pas opposé à l'intervention publique. Au contraire il a partie liée avec l'intervention publique. L'encastrement politique de l'économie solidaire se manifeste à la fois par la dimension d'espace public des regroupements où elle trouve son origine<sup>6</sup> et par ses inter-actions constantes avec les pouvoirs publics.

---

<sup>6</sup> Particulièrement importante dans une période où se multiplient les phénomènes "d'individualisme négatif" et de "privatisme" dont parlent respectivement Marcel GAUCHET (1998, p. 173) et Ota de LEONARDIS (1997, p. 169-193).

## RESUMO

Esta contribuição pretende mostrar como certas formas assumidas pela chamada “nova sociologia econômica” nos países francófonos permitem uma conceitualização da economia de mercado diferente daquela que postula um mercado auto-regulador. Enfatizando a construção social da economia, as análises aqui mencionadas reconhecem a dimensão institucional inerente ao mercado e reconduzem a forma mercantil a uma codificação das relações que se inserem num conjunto econômico mais amplo. A partir da grade de análise que ressalta, assim, o caráter plural da economia, torna-se possível situar os debates sobre economia e cidadania, e examinar as questões hoje colocadas pela referência a uma economia solidária.

Palavras-chave: Sociologia econômica; Economia solidária; Terceiro setor; Cidadania; Solidariedade democrática.

## Bibliographie

AGLIETTA, M.; BRENDER A. **Les métamorphoses de la société salariale: la France en projet.** Paris: Calmann-Levy, 1984.

AGLIETTA, M. **Régulation et crises du capitalisme: l'expérience des États-Unis.** Paris: Calmann-Lévy, 1976.

ALTER, N. **Sociologie de l'entreprise et de l'innovation.** Paris: Presses Universitaires de France, 1996.

AZNAR, G.; CAILLÉ, A.; LAVILLE, J. L.; ROBIN, J.; SUE, R. **Vers une économie plurielle.** Paris, 1997.

BARBER, B. All economics are embedded: the career of a concept, and beyond. **Social Research**, v. 62, n. 2 (été 1995).

BÉLANGER, P. R.; LÉVESQUE B. Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat (1963-1992). In: DAIGLE; ROCHER. **Le Québec en jeu.** Montréal: PUM, 1992.

BÉLANGER, P. R.; LÉVESQUE, B. La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique. **Cahiers de Recherche Sociologique**, n. 17, 1991.

BOURGEOIS, L. **Solidarité.** Paris: Colin, 1992.

BOYER, R. Aux origines de la théorie de la régulation. In: BOYER, R.; SAILLARD, Y. (sous la dir.). **Théorie de la régulation, l'état des savoirs.** Paris: La Découverte, 1995b.

BOYER, R. Vers une théorie originale des institutions économiques. In: BOYER, R.; SAILLARD, Y. (sous la dir.). **Théorie de la régulation, l'état des savoirs.** Paris: La Découverte, 1995a.

CAILLÉ, A. **La démission des clercs, la crise des sciences sociales et l'oubli du politique.** Paris: La Découverte, 1993.

- CAILLÉ, A. Ce que donner veut dire: don et intérêt. **Revue du Mauss**, n. 1, Paris, La Découverte, 1993.
- CASTEL, R. **Les métamorphoses de la question sociale**. Paris: Fayard, 1995.
- CEREZUELLE, D. **Pour un autre développement social**. Paris: Desclée de Brouwer, 1997.
- CORIAT, B. **L'atelier et le chronomètre**. Paris: Christian Bourgois Éditeur, 1979.
- D'IRIBARNE, P. **Le chômage paradoxal**. Paris: Le Seuil, 1990.
- DE LEONARDIS, O. Declino della sfera pubblica e privatismo. **Rassegna Italiana di Sociologia**, XXXVIII, n. 2, juin 1997, Il Mulino, Bologne.
- DONZELOT, J. **L'invention du social**. Paris: Fayard, 1984.
- DU TERTRE, C. Le changement du travail et de l'emploi: le rôle majeur des relations de service. **Les Cahiers de Syndex**, n. 4, 1995.
- DUBOIS, P. **Le solidarisme**. Thèse, Université de Lille II, 1985.
- EME, B. Économie plurielle et recomposition des temps sociaux. In: GUIENNE, V.; DEFALVARD, H. **Le partage du travail**. Paris: Desclée de Brouwer, 1998.
- EME, B.; LAVILLE, J. L. Cohésion sociale et emploi. Paris: Desclée de Brouwer, 1994.
- EME, B. Les services de proximité. In: **Informations Sociales**, n. 13, août-septembre 1991.
- EVERS, A. Le tiers secteur au regard d'une conception pluraliste de la protection sociale. In: **Produire les solidarités: la part des associations**. Paris, Mire avec la collaboration de la Fondation de France, 1997.
- EVERS, A. Part of the welfare mix: the third sector as an intermediate area. **Voluntas**, v. 6, n. 2, 1995.
- EWALD, F. **L'Etat-providence**. Paris: Seuil, 1986.
- FRAISSE, L.; LAVILLE, J. L. **Insertion et workfare en France: perspective historique et idéologique**. Paris: Crida-LSCI, 1998.
- FRANCFORT, I.; OSTY, F.; SAINSAULIEU, R.; UHALDE, M. **Les mondes sociaux de l'entreprise**. Paris: Desclée de Brouwer, 1996.
- GAUCHET, M. Essai de la psychologie contemporaine. **Le Débat**, n. 99, mars-avril, 1998.
- GAZIER, B.; MARSDEN, D.; SILVESTRE, J. J. **Repenser l'économie du travail**. Octares Éditions, Toulouse, 1998.
- GISLAIN, J. J.; STEINER, P. **La sociologie économique, 1890-1920**. Paris: PUF, 1995.
- HARRIS, J.; DE RENZIO, P. 'Missing link' or analitically missing?: the concept of social capital. **Journal of International Development**, v. 9, n. 7, 1997.
- HÉBER-SUFFRIN, C. **Les savoirs, la réciprocité et le citoyen**. Paris: Desclée de Brouwer, 1998.
- KRAMER, R. M. *et al.* **Privatization in four european countries**. M. E. Sharpe Armonk, New York, 1993.
- LAFORE, R. Droit d'usage, droit des usagers: une problématique à dépasser. In: CHAUVIÈRE, M.; GODBOUT, J. T. **Les usagers entre marché et citoyenneté**. Paris: L'Harmattan, 1992.

- LALLEMENT, M. **Relations professionnelles et régulation de l'emploi**: France-Allemagne, allers et retours. Université de Paris X-Nanterre, 1996b.
- LALLEMENT, M. Renaissance de la sociologie économique. **Sociologie du Travail**, XXXVIII-2, 1996a, p. 215-223.
- LALLEMENT, M. **Travail et emploi, le temps des métamorphoses**. Paris: L'Harmattan, 1994.
- LAVILLE, J. L. (sous la direction). **L'économie solidaire**. Paris: Desclée de Brouwer, 1994.
- LE DÉBAT, dossier "Repenser la lutte contre le chômage": CAILLE, A.; LAVILLE, J. L.; Pour ne pas entrer à reculons dans le XXI<sup>e</sup> siècle (p. 80-89), Pour lever les inquiétudes (p. 111-118); CASTEL, R. Pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle sans brader le XX<sup>e</sup>, GREAU, J. L. Une société de créanciers (p. 98-105); OLIVENNES, D. Le "désenchantement" du travail, (p. 106-110), n. 89, Paris, Gallimard, Mars-avril 1996.
- LEROUX, P. **Aux philosophes**, Paris, 1841, p. 170, cité par A. LE BRAS CHOPARD, "Métamorphoses d'une notion: la solidarité chez Pierre Leroux". In: **La solidarité: un sentiment républicain?** Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.
- LEWIS, J. Le secteur associatif dans l'économie mixte de la protection sociale. In: Mire-Rencontres et Recherches avec la collaboration de la Fondation de France, **Produire les solidarités: la part des associations**, Paris, 1997.
- LEWIS, J., Gender and the development of welfare regimes. **Journal of European Social Policy**, v. 2, n. 3, 1992.
- LIPIETZ, A. **Accumulation, crises et sorties de crise**: quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de régulation. Paris (Cepremap, n. 8.409), 1984.
- LIPIETZ, A. **Choisir l'audace**: une alternative pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Paris, La Découverte, 1989.
- LIPIETZ, A. **L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale**. Rapport intermédiaire, 22 décembre 1998.
- MARUANI, M.; REYNAUD, E. **Sociologie de l'emploi**. Paris: La Découverte, 1993.
- MAURICE, M.; SELIER, F.; SILVESTRE, J. J. **Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne**. Paris: Presses Universitaires de France, 1982.
- O'CONNOR, J. S., From women in the welfare state to gendering welfare state regimes. **Journal of the International Sociological Association**, v. 44, n. 2, Summer, Sage Publications, 1996.
- OCDE, (Organisation for Economic Co-operation and Development). **Reconciling economy and society: toward a plural, Economy**, Paris, 1996.
- PESTOFF, V. A. **Social enterprises and civil democracy in Sweden**: enriching work environment and empowering citizens as co-producers. Stockholm: School of Business, 1997.
- PESTOFF, V. A. Third sector and co-operative services: an alternative to privatization. **Journal of Consumer Policy**, v. 15, Stockholm University, 1992.
- PIOTET, F., De quelques contributions récentes à une sociologie de l'entreprise. **Sociologie du Travail**, n. 1/98, 1998.
- POLANYI, K. **La grande transformation**: aux origines politiques et économiques de notre temps. (Traduction française). Paris: Gallimard, 1983.

- PUTNAM, R. D. **Making democracy work**: civil traditions in modern Italy. Princeton: Princeton University Press, 1993.
- RAZETO MIGLIARO, L. **Economia de solidaridad y mercado democratico**. Programa de Economia del Trabajo, Santiago del Chili, 1988. Libro tercero: Fundamentos de una teoria economica compensiva.
- ROSE, J. **Les jeunes et l'emploi**. Paris: Desclée de Brouwer, 1998.
- ROUBAN, L. Modernisation de l'administration et nouveau statut de l'usager. **Actes du Colloque** "A quoi servent les usagers", tome 5, Plan Urbain, RATP-DRI, 16-18 janvier 1991.
- ROUSTANG, G.; LAVILLE, J. L.; EME, B.; MOTHÉ, D.; PERRET, B. **Vers un nouveau contrat social**. Paris: Desclée de Brouwer, 1997.
- SEGRESTIN, D. **Sociologie de l'entreprise**. Paris: Armand Colin, 2. éd. 1996.
- SERVET, J. M. **Échanger sans argent**: les systèmes d'échange local. Paris: Le Seuil, à paraître.
- SMELSER, N. J.; SWEDBERG, R. (Ed.). **The handbook of economic sociology**. New York: Princeton University Press/Russel Sage Foundation, 1994.
- STROBEL, P. Service public, fin de siècle. In: GREMION, C. (Dir.). **Modernisation des services publics**, Commissariat général du plan, Ministère de la recherche, Paris, La Documentation Française, 1995.
- THUDEROZ, C. **Sociologie des entreprises**. Paris: La Découverte, 1997.
- TOURAINÉ, A. **Production de la société**. Paris: Seuil, 1973.
- VINCENT, G. Solidaires de qui...? Réflexions épistémologiques. In: Mission Recherche Mire-Rencontres et Recherches avec la collaboration de la Fondation de France, **Produire les solidarités**: la part des associations, Paris, 1997.